RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL En date 11 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Patrick OUTREBON, Maire.

Présents : Mmes Ludivine COLIN LESCOËL, Céline GODARD, Danièle TROUDE, Danielle VASSEUR, Claudie BARCENA, Morgane PADE, MM Dominique GODARD, Francis DUFEUILLE, Jérémy DECONYNCK, Philippe RENIER

Absente excusée : Mme Danièle TROUDE donne procuration à Mme Ludivine COLIN LESCROËL

Date de convocation : 01/06/2021

Secrétaire de séance : Mme Ludivine COLIN LESCROËL

Le conseil municipal visite tout d'abord la nouvelle mairie et prévoit quelques aménagements supplémentaires.

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil, les membres du conseil municipal acceptent le compte-rendu du conseil municipal avec les modifications apportées par M. Deconynck hors délai de publication prévu à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales. Ce compte-rendu modifié n'altère en rien les délibérations prises et contenus dans le compte-rendu du conseil municipal affiché dans les délais (C'est le procès-verbal avec les délibérations qui doit être affiché dans un délai de 8 jours, et non le compte-rendu exhaustif des débats). Par transparence et complétude des échanges lors de ce conseil municipal, la version complétée du compte-rendu sera de nouveau publié avec le futur compte-rendu de la réunion de ce jour.

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les condoléances du conseil municipal à Mme Claudie Barcena pour la perte de sa sœur.

Aménagement sécurité :

M. Mathieu Scellier, du bureau d'Etudes V3d Concept, présente l'avant-projet de l'aménagement sécurité de la traversée du village. Les membres sont satisfaits d'une grande partie des propositions alternant sécurité et embelissement du village. Ils apportent quelques modifications notamment souhaitent supprimer les « ilôts surélevés » au niveau de l'intersection entre la route du moulin et la Grange et du centre et souhaitent d'autres propositions, notamment une alternance de places de stationnement avec végétalisation.

Un plateau surélevé devrait être installé route du val au bourg, des arbres seront plantés en majorité côté droit de la chaussée, de l'entrée du village jusqu' au Sainfoin, un cheminement piéton sera créé, pose de bordure et création d'un trottoir coté gauche au sainfoin, des places de stationnement jalonneront la traversée, une attention particulière sera portée sur le fleurissement de la traversée, un sens giratoire franchissable devrait être implanté au centre avec une modification du tracé de cette intersection. Concernant le Sainfoin, M. Deconynck demande s'il serait possible de mettre plus en valeur ce lieu, avec plus de places de stationnement, un passage piéton, et une symbolique faisant ralentir, mais aussi indiquant ce lieu aux personnes qui traversent le village. Le passage piéton permettrait d'ajouter des places de stationnement de l'autre côté de la chaussée et de sécuriser la traversée du futur chemin de randonnée. Ces propositions sont acceptées et M. Scellier en prendra également compte.

- M. le maire propose qu'une réunion publique puisse, plus tard, présenter ces modifications à la population. Des photos de réalisations existantes seront alors proposées par M. Scellier pour permettre à la population de visualiser les choses.
- M. Dufeuille demande si les feux de ralentissement (comme à Smermesnil) sont désormais autorisés. M. Scellier répond que oui mais plusieurs conseillers municipaux doutent de leur efficacité réelle.

Avec les différentes propositions d'amendement, une commission des travaux spécifique sur ce point est fixée au 09/07/2021à 19h00.

M. Scellier invite les conseillers à visiter les chantiers d'aménagement sur Fallencourt, Foucarmont, Pommeréval.

Mme Morgane Padé quitte la séance à 20H23.

Aménagement futur lotissement « Rue des Ferrières » :

Une réunion a eu lieu avec le promoteur qui actuellement construit les résidences séniors à Hornoy le Bourg, le projet de la commune semble d'intérêt, le conseil décide d'implanter les résidences séniors à l'entrée du lotissement sur les parcelles 1,2,3,4, 3200 mètres carrés seront donc réservés.

Aménagement futur lotissement « Rue des Ferrières » :

Sur invitation de M. le maire, M. Titouan Collard, second contrat civique sur la commune, se présente. Son rôle est de promouvoir et développer le chemin de randonnée des « 4 pistes de V1 », mais plus globalement promouvoir le patrimoine et la culture sur Campneuseville. Il a travaillé sur les contenus du futur site internet de Campnueseville notamment. Il travaille sur la valorisation du chemin de randonnée autour du village avec les différents points d'intérêt : 10 km environ. Ce chemin conduira les visiteurs sur les trois sites de V1 visitables, la chapelle et plusieurs monuments ou habitations typiques, tout en traversant plusieurs forêts. Il proposera aussi, pour moderniser le projet, d'ajouter du « Geoacatching » (balises sur téléphone pour réaliser une course aux trésors) pour intéresser d'autres populations. Une vidéo réalisée par un drone sur le village est en cours de validation et sera mise prochainement en ligne pour promouvoir le chemin de randonnée.

SDE 76 renouvellement éclairage public

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 relatif au renouvellement de l'éclairage public, par le remplacement des 75 lanternes énergivores restantes par des lanternes à leds. Le montant prévisionnel s'élève à 78 597.52 € TTC et pour lequel la Commune participera à hauteur de 28 980.79 € TTC dont 13 099.59 € de TVA à récupérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense au budget communal
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement

M. Le Maire précise que le projet devrait pouvoir être réalisé en octobre

Organisation du temps scolaire

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Colin Lescroël, vice-président du SIVOS, qui expose qu'il y a 5 ans, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours. Pour la rentrée scolaire 2021, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée. Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Éducation Nationale. Les enseignantes se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires:

Grande section et CE2 : 8h35 / 12h05 - 14h00 / 16h300

• CM1-CM2: 8h45 / 12h15 - 13h50 / 16h20

• Maternelle: 8h50/12h20-13h55-16h25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ; se prononce pour le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires:

• Grande section et CE2 : 8h35 / 12h05 - 14h00 / 16h300

CM1-CM2: 8h45 / 12h15 - 13h50 / 16h20
Maternelle: 8h50/12h20-13h55-16h25

Organisation des élections Départementales et Régionales

Dans la cadre de ce double scrutin, le plan d'aménagement des deux bureaux de vote présenté est validé par l'ensemble du conseil.

Les élus mettent en place les bureaux de vote des élections Régionales et Départementales des 20 et 27 juin prochains.

Scrutin du 20 juin 2021

Président : M. Patrick OUTREBON, Maire

De 8h00 - 12h00	Mmes Céline GODARD, Sandra GRANTE, MM Dominique GODARD, Francis
	DUFEUILLE
De 12h00 -15h00	Mme Danielle VASSEUR, Claudie BARCENA, Mathilde OUTREBON, M. Patrick
	OUTREBON
De 15h00 -18h00	MM Jérémy DECONYNCK, Jérémy PAURICHE, Thomas PICARD, Titouan COLLARD

Scrutin du 27 juin 2021

Président : M. Patrick OUTREBON, Maire

De 8h00 - 12h00	Mme Sandra GRANTE, MM Patrick OUTREBON, Dominique GODARD, Philippe		
	RENIER		
De 12h00 -15h00	Mmes Céline GODARD, Claudie BARCENA, Mathilde OUTREBON, M. Francis		
	DUFEUILLE		
De 15h00 -18h00	Mme Ludivine COLIN LESCROËL, MM Jérémy DECONYNCK, Jérémy PAURICHE,		
	Thomas PICARD		

Subventions 2021

Les subventions votées en 2020 sont reportées sur l'exercice 2021

	Votées en 2020	Votées en 2021	Vote:
Subventions communales			
Anciens combattants de Campneuseville	300.00 €	300.00 €	Mme Godard, M Godard Dominique étant membres, s'abstiennent. Pour : 9 voix
Campneuseville d'Hier à Aujourd'hui	6 000.00 €	6 000.00 €	MM Le Maire et M. DECONYNCK étant membres s'abstiennent. Pour : 9 voix
Club de l'Espoir	500.00 €	500.00 €	Voté à l'unanimité des conseillers présents.
Coopérative scolaire	200.00 €	200.00 €	Voté à l'unanimité des conseillers présents.
Animascot	300.00 €	300.00 €	Voté à l'unanimité des conseillers présents.
Total associations de CAMPNEUSEVILLE	7 300.00 €	7 300.00 €	
Autres subventions			
Association Charline	30.00 €	30.00 €	Voté à l'unanimité des conseillers présents.
Centre Henri Becquerel	38.00 €	38.00 €	Voté à l'unanimité des conseillers présents.
Les papillons Blancs de Foucarmont	50.00 €	50.00 €	Voté à l'unanimité des conseillers présents.
CFA Côte d'Albâtre	100.00 €	100.00 €	Voté à l'unanimité des conseillers présents. 50 € par enfant scolarisé dans un CFA
L'Atelier Blangy sur Bresle	100.00 €	100.00 €	Voté à l'unanimité des conseillers présents
Total	318.00 €	318.00 €	
Total général	7 618.00 €	7 618.00€	

Suivi des travaux et aménagements :

- Les défibrillateurs ont été commandés
- Le dossier de demande de subvention déposé auprès du Département relatif à l'aménagement acoustique de la salle polyvalente est déclaré complet, les travaux peuvent être lancés. M. DECONYNCK est autorisé à signer le bon de commande des travaux avec la société Décibel France. M. le maire souhaite qu'il y ait une concordance avec les travaux d'éclairage de la salle polyvalente. M. Leconte sera invité à refaire l'éclairage dans la grande salle en juillet, les travaux d'acoustique sont programmés début août. Pour rappel, le coût initial voté en investissement était de 24 000 Euros. La subvention obtenue auprès de la collectivité par M. le maire permettrait de baisser le coût pour la commune de 20 à 30 %.
- Conformément à la décision prise lors de la réunion du 13 avril 2021 une convention annuelle **éco pâturage** a été proposée, M. Cyril REQUER, n'a pour le moment pas donné suite.
- Les cerisiers japonais seront plantés en novembre au lieu-dit « la fosse Nicole ». Sur proposition de M. Deconynck l'assemblée décide de planter également 2 ou 3 cerisiers japonais dans la cour de l'école Mairie à proximité du nouveau terrain de pétanque et à la place de l'ancien préfabriqué. Mme Alexandre demande la parole et indique que les enfants des écoles n'ont pas de banc et sont souvent assis sur les rebords de l'accès de l'école et de est également proposé de mettre à disposition 2 bancs et 1 poubelle. Ces aménagements sont validés.
- Des stores seront installés dans la nouvelle Mairie, dans dalles sont a remplacer dans l'entrée de l'école maternelle et dans la salle de réunion de la salle polyvalente, nettoyer l'accès PMR dans la cour de l'école maternelle, installer un distributeur de papier à la garderie,
- M. le Maire remercie M. Renier pour la réparation de la remorque et la pose des entrées de village. Les membres du conseil municipal soulignent
- Mme Danielle Vasseur demande que soit nettoyés plusieurs endroits dans le village notamment les mauvaises herbes des jardinières de la salle polyvalente et dans les allées du cimetière. Plusieurs conseillers répondent que M. Courtois a beaucoup de travail et n'est que seul pour gérer l'une des communes les plus étendues des environs. M. Dufeuille indique que d'autres communes plus petites ont 2 agents espaces-verts. Il faudra envisager de faire appel à des prestataires associatifs si l'embellissement végétal du village continue. Plusieurs conseillers municipaux évoquent le recrutement d'une personne supplémentaire, sous forme de contrat d'aide, ou service civique.
- Un rangement du bâtiment communal est prévu.
- M. Godard informe qu'il harmonisera les clés entre mairie et salle de réunions futures pour n'utiliser qu'une seule clé sécurisée.
- M. Deconynck demande si, comme les tables neuves de la salle de réunion sont arrivées, un embellissement des murs pourraient être prévus avant l'été et les premiers mariages, afin que l'aménagement du pôle de la mairie soit complet. Il est donc décidé à l'unanimité de faire appel aux 2 prestataires habituels pour repeindre les murs de l'ancienne mairie (couloir et salle) en blanc ou gris pâle pour que cela soit réalisé dès que possible.
- Mme Godard informe l'assemblée que des jeunes ont essayé de forcer le volet de la porte d'entrée de l'école primaire et réitère ses inquiétudes sur la fréquentation du city-stade et de la cour d'école, avec notamment des habitants hors communes. La charte d'usage est en cours de rédaction, mais un appel aux forces de l'ordre est envisagé en cas de récurrence des gênes.
- M. le maire propose justement pour « sécuriser » mais aussi pour l'intimité des rendez-vous pris en mairie et entretiens, de doter les nouveaux locaux (bureau, secrétariat, salle de réunion). Le conseil est d'accord et souligne que les stores installés à la salle polyvalente sont très bien. Un store va être remplacé pour la porte de la salle de réunion.

_

- Mme Jacquet a été révoqué par le SIVOS, perdant ainsi son statut de fonctionnaire (pour falsification d'arrêt maladie et menace de commettre une faute professionnelle). La publication de cette information a été rendue publique par décision des membres du SIVOS.
- Mme Colin-Lescroël informe les membres du conseil qu'elle travaille avec le vice-président du SIVOS à une réorganisation du temps de travail effectif des salariés du SIVOS, puisqu'il s'avère que certaines salariées ont des heures payées non effectuées dans leur service, notamment avec la fermeture d'écoles. Cela va jusqu'à 36H de travail non effectué mais payées par mois selon les salariées. Elle a rencontré les salariés pour en discuter et réunira les membres du SIVOS pour acter les choses, tout en sachant que l'idée n'est pas de baisser la masse salariale ni les heures de travail, mais bien de régulariser une situation.
- Mme Céline Godard tient à préciser que les ordinateurs portables offerts aux écoles ont beaucoup plu aux parents et aux professeurs des écoles. M. Deconynck précise que les échos positifs ont dépassé largement les frontières du village.
- Sur les besoins en travaux dans les écoles : 2 dalles de l'école maternelle ont sauté, besoin de nettoyage des dalles. Un distributeur de papier sera installé pour la garderie.

Animations:

La situation sanitaire s'améliorant petit à petit et les protocoles sanitaires s'assouplissant à partir du 1^{er} juillet, plusieurs animations sont prévues :

- **Cérémonie du 18 juin :** rassemblement à 19h00 au monument aux morts, sans pot de l'amitié, le protocole sanitaire ne le permettant pas.
- **Samedi 19 juin :** Spectacle proposé dans le cadre du partenariat avec le GLASSSSSS « Sa majesté le peuple » dans la cour de la mairie. Cette représentation est coordonnée intégralement par M. Thomas Picard dans le cadre de ses missions de « service civique ».
- Monsieur Deconynck informe l'assemblée que L'édition 2021 du festival nocturne Pierres en Lumières, qui devait se dérouler les vendredi 14 et samedi 15 mai 2021, est reportée chaque 1er weekend des mois de juillet à octobre 2021. M. Deconynck a inscrit la commune et proposé le programme suivant, bien entendu en fonction de l'évolution des conditions sanitaires :
 - Vendredi 2 juillet: concert de variété et Gospel sur le parvis de La Chapelle Notre Dame de Lourdes animé par le groupe local "Vokaliz", à 21H et visite à la bougie de la chapelle
 - Vendredi 7 août et samedi 8 août : visite nocturne de l'église Notre Dame de Lourdes et exposition "Campneuseville d'hier à aujourd'hui (pour compenser l'annulation de la journée du Clocher)
 - Vendredi 1^{er} et samedi 2 octobre: illumination en "rose" de La Chapelle, dans le cadre d'Octobre Rose (après la proposition en 2020, de M. Le maire) et peut-être un concert au profit de la recherche contre le cancer dans l'Eglise Notre Dame.
- **Fête Nationale**: M. Deconynck précise qu'il a déjà réservé les animations du 13 et 14 juillet 2021 avec un feu d'artifice sur le thème des « rêves » le mercredi 14 juillet à 23H.
- <u>Fête patronale</u>: Afin d'anticiper, puisque les groupes défilants commencent à être très nombreux à être réservés, M. Deconynck informe les membres du conseil qu'il a commencé à réserver des artistes dans le cadre de la fête patronale 2022 qui se déroulera les 21,22 et 23 août prochains.

Fonctionnement de la commission municipale des fêtes avec les autres associations

M. le maire demande à M. Deconynck de rappeler aux membres du conseil municipal la répartition des tâches complémentaires entre la commission municipale des fêtes et les associations parmi lesquelles « Campneuseville d'hier à aujourd'hui », puisque peu d'animations ont eu lieu depuis la nouvelle mandature. La commission municipale ne peut pas faire de « recettes » sans émettre d'ordre de recettes, ce qui empêche les buvettes et autre restauration sur place. Ainsi, depuis plusieurs années, les bénévoles de l'association « Campneuseville d'hier à aujourd'hui » prennent en charge l'organisation de buvettes et restauration sur place. Ils mettent le matériel à disposition, leurs bénévoles pour de nombreuses organisations, et des animations en contrepartie de ces recettes. M. Deconynck indique que pour la fête patronale c'est aussi un accord avec le Club de l'Espoir pour la pétanque, afin d'être équitable entre chaque association. M. Deconynck rappelle

que la « part » de chacun est d'ailleurs indiqué sur tous les documents pour éviter toute confusion. Les membres de la commission municipale des fêtes sont donc invités à apporter leur aide sur toutes les actions prises en charge par elle : installations des tables et bancs, des jeux, mise en sécurité des différents défilés, etc... Mais que tout le monde travaille en complémentarité comme toujours. M. Deconynck indique qu'une réunion aura lieu fin juillet pour organiser la fête patronale. Il informe le conseil municipal que les protocoles sanitaires permettent en effet d'envisager les choses de façon sereine.

M. le maire demande évoque aussi l'utilisation de la licence IV, comme délibéré en réunion de conseil le 13 avril 2018, par les associations de la commune : M. Deconynck informe qu'il est indispensable qu'une personne soit formée à la vente de boissons alcoolisées comme le prévoit la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances. A l'issue de cette formation qui porte sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons, le stagiaire se voit remettre par l'organisme formateur un permis d'exploitation, valable dix ans, qui doit être produit devant le maire lors de la déclaration. La commune peut donc louer ou mettre à disposition pour le compte personnel cette licence uniquement à une personne formée qui sera le déclarant. En l'occurrence, les trois associations pouvant utiliser cette licence, ont pour membre la personne formée qui est l'ancienne cafetière du village, Mme Deconynck Bernadette. Celle-ci s'est engagée à être présente pour tenir le débit de boissons temporaire de façon équitable si l'une ou l'autre des associations le souhaite. Traditionnellement, cette licence est utilisée à la fête patronale, et uniquement quand Mme Deconynck est présente sur le stand, avec la licence affichée. L'objectif est de conserver cette licence et qu'elle perdure, si dans le futur, la commune pouvait accueillir de nouveau un débit de boisson. Car une licence non utilisée pendant 3 ans cesse d'exister. M. Deconynck se chargera d'acter les choses par le biais d'une convention entre la commune et le « preneur » de licence.

Site internet de la commune

M. le maire demande à M. Deconynck de présenter la version « bêta » du site de la commune et s'étonne que le site soit déjà en ligne : M. Deconynck répond que M. le maire a été curieux car il n'avait pas communiqué sur cela, mais qu'un gros travail de référencement, prévu dans le devis du prestataire est nécessaire pour que le site soit correctement indexé par les moteurs de recherche. Il précise que c'est bien une version de travail qui demande encore beaucoup de travail, mais M. Deconynck voulait la validation d'étape des membres du conseil. Par la même occasion, M. Deconynck présente la charte graphique et le logo de Campneuseville. Une réunion « virtuelle » avait réuni les membres du conseil qui avait pu exprimer leur avis sur le présent logo. Celui-ci sera « médiatisé » très bientôt.

Concernant le site internet, les membres du conseil municipal sont satisfaits du visuel comme de l'arborescence, prévue pour les habitants de la commune comme pour les potentiels visiteurs.

M. le maire demande qui pourra publier des informations : M. Deconynck répond qu'une formation sera donné à la secrétaire de mairie, à Mme Colin Lescroël en charge avec lui de la communicaiton et à toute autre personne volontaire. L'interface de publication est d'une grande simplicité, permettant une mise à jour rapide et régulière pour un site internet vivant.

M. Deconynck précise enfin que le nom de domaine « campneuseville.fr » a été obtenu officiellement. Les membres du conseil municipal sont invités à communiquer leurs remarques pour modifier et compléter le site. La version « finale » serait publiée pour le 14 juillet 2021.

Séance levée à 22h10
Pour extrait,
Le Maire,
M. Patrick OUTREBON